

Association «Pour la Route Nationale 57 Besançon» - Adhésion de la Ville de Besançon

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : En raison des difficultés de plus en plus grandes éprouvées par les automobilistes pour traverser la Ville de Besançon, et des perturbations causées de ce fait tant aux entreprises qu'aux particuliers, un groupe de Maires conduit par M. BRENET, Maire de Mamirolle, a décidé de créer une association à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, dont la dénomination est «Pour la Route Nationale 57 Besançon».

L'article 2 des statuts précise que «cette association a pour but de développer l'activité économique des communes des plateaux du Doubs et de Besançon grâce notamment à la construction rapide de la route nationale 57, traversant l'agglomération bisontine. Elle mettra en œuvre tous moyens pour arriver à ce but. Sa durée est illimitée».

Compte tenu de l'objet de cette association, il est proposé au Conseil Municipal que la Ville de Besançon y adhère et acquitte la cotisation demandée pour les communes de plus de 1 000 habitants, soit 500 F.

Cette somme serait prélevée sur des crédits inscrits au BP 1989, sur le chapitre 934.21/6405.20200.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je ne pense pas réengager le débat sur le fond de ce dossier, je demande que l'on s'en tienne à l'objet même de ce rapport.

M. PIERLOT : Il nous a été demandé d'adhérer à l'Association «Route Nationale 57 Besançon» qui, sous l'impulsion de M. BRENET, Maire de Mamirolle, nous propose d'accélérer le processus conduisant à la construction rapide de la RN 57 qui doit traverser l'agglomération bisontine.

Pour la clarté du débat, il eût été préférable de parler de petit contournement puisque c'est de ce projet qu'il s'agit. Contrairement à l'article 2 des statuts de cette association, à laquelle on nous demande d'adhérer, les élus de Nouvelle Gauche pensent qu'il est urgent d'attendre, de ne rien précipiter, de ne pas rendre les choses irréversibles.

Ce qui nous paraît par contre urgent, c'est de réaliser le tunnel sous la Citadelle pour lequel l'accord de la Région semble acquis à hauteur de 24 %. En effet, cette réalisation faciliterait le transit entre la route de Lyon et de Pontarlier et limiterait la circulation et la pollution dans le centre-ville.

D'autre part, des travaux routiers sont en cours ou programmés en direction de la Suisse, de la Lorraine et de Rhône-Alpes, mais rien n'est prévu en direction de la Champagne et du Nord où aboutira en 1993 le tunnel sous la Manche. Il faut envisager une liaison rapide Besançon - Gray - Langres en direction de l'autoroute A 26 venant du Nord. Cette liaison doit naturellement être prolongée par un grand contournement de Besançon reliant la route de Gray à celle de Pontarlier, via la Belle Étoile et Larnod.

Le projet de petit contournement dont il est question ici doit être une voie de desserte des différents quartiers et communes de l'agglomération bisontine et non une voie de transit européenne. La création par ailleurs de la ZAC de Châteaufarine va entraîner le développement de la zone Ouest de Besançon et dans ce contexte, cela nous semble contradictoire avec l'idée qui nous est proposée de figer prématurément le tracé de la voie européenne.

Les élus de Nouvelle Gauche s'abstiendront dans ce vote car le projet motivant la création de cette association va à l'encontre du moratoire que nous préconisons depuis des mois, c'est-à-dire un arrêt momentané permettant le réexamen du dossier.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Merci pour cette position connue de Nouvelle Gauche.

Pour le tunnel sous la Citadelle dont il a été question, j'ai lu effectivement car je lis moi aussi les papiers venant de partout, le tunnel sous la Citadelle reste dans nos priorités et nous allons inscrire les propositions de crédit d'ici la fin de ce mandat, cela figurera dans les propositions d'orientations budgétaires qui vous seront faites dans quelques semaines et je le répète nous ne négligeons pas du tout le tunnel sous la Citadelle sur lequel nous pourrions obtenir, c'est vrai pour l'instant, déjà un subventionnement de la Région et nous solliciterons également d'autres participations.

Quant à la voie Besançon - Gray - Langres, vous avez raison de dire qu'il faut préparer 1993 aussi par un développement de cette voie.

Alors nous sommes un peu en contradiction, vous le savez, quant au petit et au grand contournement. Le petit contournement est, c'est vrai, aussi une voie de desserte, moins une voie européenne que ne le sera le grand ; commençons par le petit avant de faire le grand, mais j'ai bien noté votre position.

M. NACHIN : Je dis : commençons par faire un vrai contournement, et puis le tunnel sous la Citadelle. Je me réjouis de la position prise par Nouvelle Gauche, on peut effectivement difficilement adhérer au «Collectif pour le contournement de Besançon» et puis ici soutenir l'adhésion de la Ville à l'Association «Pour la Route Nationale 57 de Besançon» ; il est d'ailleurs très curieux que ce soit le Maire d'une commune périphérique, qui n'a pas grand-chose à voir disons avec la Ville de Besançon, qui propose...

(Rires).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Pourquoi porter des jugements comme cela sur tout le monde, enfin c'est terrible cette façon de faire ! On porte un jugement sur la position que vient d'exprimer un collègue qui est tout à fait conforme à ce que la Nouvelle Gauche a toujours dit ; on porte un jugement sur un Maire d'une commune voisine qui s'intéresse à cette voie de contournement. Continuez de porter des jugements sur n'importe qui, mais cela me paraît vraiment ahurissant, portez déjà un jugement sur les Verts ! Et ce qu'ils racontent partout...

M. NACHIN : Je trouve vraiment singulier...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Cela m'énerve qu'on donne des leçons de moralité...

M. NACHIN : Ce qui est important c'est de garder son calme.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : ...quand on n'est pas capable d'avoir une morale cohérente !

M. NACHIN : Je pense que sur le plan de la morale, il faut en rester là !

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Continuez !

M. NACHIN : Je reprends mon propos au point où je crois l'avoir laissé (rires)...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Au Trou au Loup, oui.

M. NACHIN : ...à savoir que je m'étonnais que le Président de cette association soit le Maire d'une commune qui n'a pas grande chose à faire avec les délibérations de la Ville de Besançon, j'entends la commune de Beure mais c'est son affaire au Maire de Beure ! (rires)... le Maire de Beure ne constitue pas une association pour que la Nationale 57 passe dans Besançon et si le Maire de Beure, -puisque vous souhaitez que j'en parle et vous allez m'obliger à allonger mon intervention- (rires)... le Maire de Beure fait partie du collectif pour le contournement de Besançon, mais à ma connaissance, le projet ne passe pas sur la commune de Besançon. Par contre, je suis... (rires)

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Laissez poursuivre votre collègue !

M. NACHIN : C'est comme si par exemple nous allions constituer une association pour demander que la Nationale 57 ne contourne pas Mamirolle mais passe dans Mamirolle, c'est exactement la même situation. Le Maire de Mamirolle demande que la Nationale 57 passe dans Besançon, cette Nationale 57, je le rappelle est l'Européenne E 23, et qui est une autoroute.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Mais la 57 passe sur la commune de Mamirolle, il a bien le droit de s'y intéresser quand même, non ? Qu'est-ce que cela veut dire ?

M. NACHIN : Il demande à ce que la Nationale 57...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Bien il demande qu'on active pour qu'effectivement elle puisse passer Besançon plus rapidement, c'est tout. Il n'est pas le seul, il y a une association où il y a 40, 50, 52 communes qui sont intéressées qui ont désigné M. BRENET comme Président de l'Association. Poursuivons.

M. NACHIN : Je pense que le dialogue comme cela, c'est très convivial, mais moi je souhaiterais quand même pouvoir aller au bout de mon propos.

Je disais donc que cela me paraissait aussi surprenant que si nous constituions une association pour demander que la Nationale 57 continue à passer dans Mamirolle et non pas contourne Mamirolle. Ce que je voudrais rappeler, c'est que le projet de voie de desserte et de contournement, pour reprendre l'expression employée par la Mairie de Besançon, et que nous, nous appelons autoroute, puisqu'il s'agira réellement d'une voie à quatre voies avec de nombreux échangeurs et a des incidences financières. Il ne s'agit pas seulement de la cotisation qui va être demandée à la Ville de Besançon mais des incidences financières dans la mesure où il s'agit d'un projet qui est chiffré actuellement au niveau de 750 000 000 F, et que le contournement de Besançon que nous proposons est chiffré à 450 000 000 F.

Il s'agit là donc de choix qui portent sur des sommes considérables, comme tout à l'heure les sommes étaient considérables à propos de l'aérodrome de La Vèze ; et je dois remarquer que nous retrouvons dans la voie E 23 les mêmes protagonistes que pour l'aérodrome de La Vèze, c'est-à-dire le Maire de Besançon, le Président du Conseil Général et le Président de la Chambre de Commerce (protestations) et peut-être également les mêmes groupes financiers et les mêmes entreprises nationales ou multinationales qui ont intérêt à ce que les travaux coûtent le plus cher possible. Je vais abréger parce que vous...

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Oui, il vaut mieux, plus personne n'écoute !

M. NACHIN : Je constate effectivement que ce n'est pas un problème qui semble beaucoup intéresser les membres de la majorité.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce sont surtout les bavardages inutiles qui nous font perdre du temps, c'est tout ce qu'on constate ; c'est pourquoi la plupart de nos collègues ne suivent plus les propos que tu tiens, c'est clair, c'est évident.

M. NACHIN : C'est évident.

M. TOURRAIN : La position que j'ai prise à titre personnel commence à être connue, et je constate que beaucoup de personnes qui dédaignaient le tunnel sous la Citadelle se rallient finalement à cette idée. Il ne faut pas oublier que le tunnel sous la Citadelle a été inscrit pendant dix ans au Plan, qu'il n'a pas été réalisé et que des priorités ont été données à d'autres opérations, mais je rappelle très rapidement ce que je pense au sujet de cette traversée de Besançon.

Je pense qu'une fois que nous aurons réalisé le tunnel sous la Citadelle, amélioré la montée par le Trou au Loup qui est tout à fait possible, une grande partie des problèmes sera résolue et qu'il ne sera plus question à ce moment-là ni de grand contournement ni de petit contournement dont les coûts sont tellement dissuasifs et engageraient tellement des collectivités locales qu'ils sont pratiquement

irréalisables. S'il s'agissait de faire de la route en plaine, on pourrait programmer les dépenses sur une certaine durée mais il s'agira là de traverser une montagne directement avec un coût qui est apparemment prohibitif.

En conséquence, bien que cet appel soit lancé par une personne à laquelle je suis très lié et à qui je porte beaucoup d'affection, ma position sera de voter contre parce que ce projet est irréalisable ; je l'ai déjà dit, mes collègues feront ce qu'ils entendront mais personnellement je vote contre.

M. ROUSSEAUX : Je lis simplement dans l'article 2 des statuts que l'Association «Pour la Route Nationale 57 Besançon» a pour but de développer l'activité économique des communes des plateaux du Doubs et de Besançon, grâce notamment à la construction rapide de la route nationale 57 traversant l'agglomération bisontine.

J'aimerais quand même que l'on m'explique en quoi le fait de traverser l'agglomération bisontine va entraîner un développement de l'activité économique des communes du Doubs et en quoi le fait que la route nationale 57 ne traverse pas Besançon, gêne le développement actuel des communes du Haut-Doubs.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faudra poser la question aux responsables des communes du Doubs.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (8 Conseillers votant contre et 7 s'abstenant), adopte la proposition du Rapporteur.